

**Le SNUipp-FSU a décidé d'adresser une lettre ouverte à M.
l'Inspecteur d'Académie des Hautes-Pyrénées.**

Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education
Nationale des Hautes Pyrénées

Objet : Conditions de reprise dans le cadre du confinement de
novembre 2020 et de Vigipirate renforcé.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Depuis la sortie des classes du 16 octobre dernier, de nombreux événements ont frappé notre pays : meurtre de notre collègue Samuel Paty, confinement du 30 octobre, attentat de Nice. Ceux-ci ont eu des répercussions importantes sur le fonctionnement de notre pays et, de fait, impactent lourdement le fonctionnement des écoles et établissements du territoire.

De nouveau, le Ministre a multiplié les annonces, ordres et contre-ordres et une fois de plus, le Service Public d'éducation a dû être opérationnel du jour au lendemain sans laisser le temps aux équipes pour faire face aux défis qui leurs sont donnés. Pire, alors que toute la société s'organise pour combattre la seconde vague de coronavirus, il est demandé aux enseignant-es et à tou-tes les agents qui exercent dans les écoles d'accueillir l'ensemble des élèves sans pour cela leur apporter les conditions nécessaires à leur protection, celle des enfants scolarisés et l'ensemble de leurs familles.

Pour le Snuipp/FSU 65 il est nécessaire que les écoles puissent rester ouvertes pendant cette période car le précédent confinement est comptable de bien trop de dégâts auprès des publics les plus fragiles tant scolairement que socialement.

Cependant, il est inconcevable que les enseignant-es, les AESH et tous les personnels qui travaillent dans les écoles aient à mener à bien cette mission de service public d'éducation sans avoir l'assurance d'être protégés. Les personnels de l'Education Nationale n'ont pas de masques chirurgicaux, il ne peut y avoir distanciation

dans toutes les classes et le brassage des élèves de différentes classes est inévitable lorsqu'un professeur des écoles absent n'est pas remplacé, ce qui est arrivé à plusieurs reprises depuis le 2 novembre.

Aussi, nous vous demandons Monsieur le DASEN de respecter l'article L.4121-1 du code du Travail stipulant que vous êtes tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des personnels sous votre responsabilité, d'autant plus qu'à ce jour, le taux d'incidence dans les Hautes-Pyrénées s'élève à 510 sur 100 000 habitants. Il dépasse largement la moyenne française de 429, plaçant ainsi notre département dans les départements les plus touchés par la deuxième vague. Il en résulte une occupation des lits en réanimation à l'hôpital de Tarbes supérieure à 80 %. Annoncer des chiffres les plus bas de cas de contaminations chez nos collègues et nos élèves dans le but de rassurer la communauté éducative s'apparente davantage à la méthode Coué qu'à une volonté de transparence.

Concrètement, nous estimons qu'il est de votre responsabilité de prendre urgemment les mesures suivantes :

- organiser l'accueil en groupes réduits d'élèves et permettre une réelle distanciation physique sur temps scolaire et périscolaire; ce qui a été concédé en partie pour les lycées doit l'être à minima pour les collèges et les écoles;
- demander le recrutement des inscrit-es sur listes complémentaires pour pallier le déficit de postes du département, notamment pour le remplacement;
- fournir a minima des masques chirurgicaux de type 2 à l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale en lieu et place de tout masque lavable ainsi que du gel hydro alcoolique en quantité suffisante;
- fournir des masques gratuitement à tous les élèves;

- rendre obligatoire l'application du nouveau protocole pour les collectivités : demander la désinfection des points de contact, des classes, des sanitaires plusieurs fois par jour et le non-brassage pendant le temps périscolaire et les transports des groupes définis sur le temps scolaire;

- donner du temps aux équipes:

- décharge supplémentaire pour les directeurs-trices pour leur permettre d'absorber la surcharge de travail inhérente aux différents protocoles
 - 108h à disposition des équipes avec annulation des animations pédagogiques et des constellations.
 - supprimer les 2 demi-journées de solidarité au regard du travail supplémentaire réalisé par les enseignant-es depuis la rentrée et de la dégradation de leurs conditions de travail ;
 - autoriser les banalisations demandées dans les collèges et les lycées pour que les équipes se concertent et s'organisent ;
- retourner à une mise à l'abri des personnels vulnérables qui le souhaitent avec placement en ASA ainsi que pour les personnels vivant avec des personnes vulnérables ;
- demander que soit supprimé le jour de carence pour les collègues atteints du Covid-19
- annuler toutes les formations remplacées par les brigades stages afin de disposer de personnels supplémentaires de remplacement.

Dans l'attente des réponses concrètes, nous appelons les personnels à se saisir de tous les moyens d'action pour faire valoir leurs droits et assurer leur sécurité ainsi que celles des élèves accueillis à l'école et de leurs familles.

Nous vous prions de croire, Monsieur le DASEN, en notre profond attachement au Service Public d'Éducation.

Castebrunet David
Secrétaire Départemental
SNUipp/FSU 65